

Madame ,

Je connais la rivière depuis très longtemps . J ' ai pu constater la bonne qualité du milieu aquatique en amont de Pen Enez.Malgré l ' eutrophisation du lac , à l ' aval du barrage,

la population en espèces présentes dans la retenue est très forte jusqu'à la prise d ' eau.

On y prend des truites sauvages de taille respectables , mais jamais de juvéniles . Par contre, à l ' aval de la prise d ' eau , la flore et la faune de la rivière s ' appauvrissent considérablement

car le débit estival y est très insuffisant.Les truites , y compris juvéniles , ne sont à nouveau présentes qu ' a l ' aval de Moulin Hascoet .

La seule prise d 'eau valable tant pour l ' économie maximale de la ressource et la revitalisation biologique du cours d' eau renaturé que pour la sécurité d ' approvisionnement en eau

potable de nos concitoyens en conciliant tous les usages est celle située à Moulin Hascoet , dont le projet est fourni à l ' enquête par l'AAPPMA.

Une prise d ' eau dans le barrage est donc une erreur et il n' est pas question de lui accorder une autorisation environnementale

en l' associant à d ' autres travaux très souhaitables par ailleurs.

La prise d ' eau du Moulin Hascoet permet de faire circuler toute l ' année l 'entier débit de la rivière du barrage à la limite d ' action de la marée dynamique d' eau douce sans changer

le règlement d ' eau du barrage.Cela représente 3 600 000 m³ prélevés annuellement pour la potabilisation.

Pour quatre mois d ' étiage elle économise 480 000 m³ d ' eau de plus qu' une prise d ' eau dans le barrage .

Donc dans mon cas je ne suis pas d ' accord avec cette enquête !!!

Je vous prie , Madame , d ' accepter mes respectueux hommages.

Lucien galli